

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le Conseil Municipal, réuni en visioconférence et en séance publique le 25 mars 2021,

Conseil municipal précédent :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 25 février 2021.

Décisions:

Prend acte des décisions du Maire.

Délibérations :

Finances

2021-03-01 Approbation du compte de gestion 2020

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal de la commune :

211	Résultat à la clôture de l'exercice 2019			de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice 2020		
G 114 108	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	
Fonctionnement		1 420 462,19 €	12 026 608,07 €	13 718 803,56 €		3 112 657,68 €	
Investissement	- 890 093,84 €		2 684 232,50 €	2 967 769,63 €	- 606 556,71€		

ADOPTE le compte de gestion 2020.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-02 Approbation du compte administratif 2020

ADOPTE le compte administratif 2020.

A LA MAJORITÉ

2021-03-03 Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du besoin de financement en investissement pour **1 224 322,37** € (article 1068 - recette d'investissement) et le solde de **1 888 335,31** € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement).

A LA MAJORITÉ

2021-03-04 Approbation du budget primitif 2021

ADOPTE le budget primitif 2021 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Dépenses :

15 455 081,31 €

5 491 736,39 €

Recettes:

Recettes:

15 455 081,31 €

5 491 736,39 €

FIXE le montant maximum de l'emprunt autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 807 703,79 €.

A LA MAJORITÉ

2021-03-05 Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2021

VOTE les taux d'imposition 2021 suivants :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,54 % Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %

A L'UNANIMITÉ

2021-03-06 Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01.

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	CP 2021
AP 2015-01		6 230 000 €	35 492,07 €						
	Complexe sportif			18 030,85 €				The second	
					266 017,33 €				
						2 550 507,86 €			
							2 681 616,73 €		J. B. B.
								657 636,96 €	
									20 697,71 €

A L'UNANIMITÉ

2021-03-07 Garantie d'emprunts accordée à BATIGERE Rhône-Alpes pour 11 logements situés 221-223 rue Joliot-Curie

ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 400 059,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 117251 constitué de 8 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Ce Prêt constitué de 8 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 11 logements situés 221-223 rue Joliot-Curie à Francheville.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-08 Convention relative à la mise à disposition du logiciel « Fiscalis » par la Métropole de Lyon au profit des communes membres

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et la commune de Francheville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-09 Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale de Francheville pour l'achat de services d'assurances

APPROUVE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Francheville et le Centre Communal d'Action sociale, annexée à la présente délibération, en vue de de désigner un ou des prestataires en charge des services d'assurances.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande publique à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces utiles à cette fin.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-10 Avenant n° 2 à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes et son extension aux documents budgétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ

Administration Générale

2021-03-11 Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

APRÈS AVOIR VOTÉ AU SCRUTIN SECRET

DÉSIGNE les représentants de la commune de Francheville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges comme étant :

accuracy a Lyandacion, accuracy accuracy accuracy						
Titulaire	Suppléants					
Laurence MARCASSE	Emilie MAMMAR Patricia MORIN					

2021-03-12 Approbation des nouveaux statuts du SIVU Aquavert

APPROUVE la modification des statuts du SIVU AQUAVERT telle qu'elle a été votée au Conseil syndical d'AQUAVERT le 4 janvier 2021.

A LA MAJORITÉ

2021-03-13 Autorisation de signature de la convention de contribution exceptionnelle au financement du projet de construction du centre aquatique du SIVU Aquavert

APPROUVE la convention susvisée établie entre la commune de Francheville et le SIVU Aquavert

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de contribution exceptionnelle au financement du projet de construction du Centre aquatique du SIVU Aquavert **A LA MAJORITÉ**

Culture - Vie associative

2021-03-14 Vote des subventions 2021 aux associations

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées annexées

A LA MAJORITÉ

2021-03-15 Convention de partenariat avec l'Ecole de musique

APPROUVE l'attribution de la subvention à l'école de musique pour un montant de 45 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée. **A L'UNANIMITÉ**

Solidarité

2021-03-16 Avenant de prolongation à la convention tripartite Commune - Centre Social Michel Pache - CAF

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'un an à la convention tripartite d'objectifs et de moyens.

APPROUVE l'attribution de la subvention au Centre Social Michel Pache pour un montant de 193 600€,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune A L'UNANIMITÉ

Education

2021-03-17 Autorisation de signature de la convention de partenariat avec les associations

sportives pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat pour la mise à dispositions d'intervenants en milieu scolaire conformément aux montants précités.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-18 Utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège Christiane Bernardin

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition pour l'EPS obligatoire.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-19 Autorisation de signature de la convention avec la fondation des AJD pour l'organisation de Chantiers Jeunes

AUTORISE la signature de la convention avec la Fondation des Amis du Jeudi Dimanche pour l'organisation des chantiers jeunes conformément à la convention jointe, pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois

A L'UNANIMITÉ

- Cadre de vie Urbanisme Economie
 - 2021-03-20 Délibération actant la tenue d'un débat sans vote concernant les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) métropolitain

PREND acte des orientations générales du règlement de publicité de la Métropole de Lyon

2021-03-21 Projet Nature Yzeron (PNY) : autorisation de signature des conventions de partenariat avec les associations pour les animations pédagogiques des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la commune de Francheville et chaque association, relatives aux animations pédagogiques du Projet Nature Yzeron.

A L'UNANIMITÉ

2021-03-22 Convention d'attribution d'une subvention au bailleur VILOGIA pour la création de logements locatifs aidés Opération 10-12 Impasse des Grandes Terres

ACCORDE le principe d'attribution d'une subvention de 9 711 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Vilogia pour le financement de 4 logements conventionnés dans l'opération située 10-12 Impasse des Grandes Terres ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, relative aux conditions de versement de la subvention à Vilogia ainsi que tout document utile au versement de cette subvention ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat.

A L'UNANIMITÉ

Communication au Conseil municipal :
Rapport d'activité 2019 SAGYRC





Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres Présents: M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR, M. GRESSOT, Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, M. ARDILLY, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, M. SADOT, M. VIOUX, Mme PRECLOUX, Mme BONDUELLE, M. VERNEY, Mme SERIS, M. LEGRAND, M KRETZSCHMAR, MME DROMAIN, Mme HALLEZ, Mme LEBRUN, M. BAYET, Mme PARIS.

Membres représentés: Mme BARBET, Mme SCHMITT, M. BOISTARD